

Pôle ressources

Direction des affaires juridiques
et des assemblées

Hôtel du Département
27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex

☎ 02 33 81 60 00
@ pr.affjuri@orne.fr

**DECISION
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
PAR DELEGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**DEFENSE DU DEPARTEMENT DEVANT LA COUR D'APPEL DE CAEN - APPEL DE
MADAME P CONTRE UN JUGEMENT DE PLACEMENT**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3211-2 et L3221-10-1,

VU la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection de M. Christophe de BALORRE à la présidence du Conseil départemental de l'Orne,

VU la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation du Conseil départemental à son Président pour « tenter au nom du Département les actions en justice ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui »,

VU l'appel formé par Madame P, devant la Cour d'appel de Caen (Ref n°RG 21/02488) contre la décision prise par le Juge des enfants d'Alençon le 11 Aout 2021, concernant L et L DE.

DECIDE :

ARTICLE 1 : de défendre les intérêts du Département dans cette affaire.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la collectivité et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Alençon, le 28 Novembre 2022,

Le Président du Conseil départemental



Christophe de BALORRE